

Mise à jour de vos renseignements professionnels

Vous pouvez mettre à jour vos renseignements professionnels en tout temps dans l'espace membre, section « Modification des coordonnées et des lieux d'exercice » sur le site Web de l'Ordre <https://espacemembre.oeq.org/>.

Pour ajouter un lieu d'exercice :

1. Cliquez sur « ajouter un lieu d'exercice »;
2. Cliquez sur « Rechercher votre lieu d'exercice »;
3. Effectuez une recherche par code postal en cliquant sur « Rechercher un lieu d'exercice » puis sélectionnez le lieu d'exercice qui apparaît dans la liste;
4. Inscrivez les renseignements concernant ce lieu d'exercice;
5. Inscrivez la date de début qui correspond à la date de votre première journée de travail pour un nouveau lieu d'exercice ou la date de votre retour au travail;
6. Cliquez sur « Ajouter » en bas à droite de la page.

Vous devez ajouter un lieu d'exercice lorsque :

- Vous commencez à exercer la profession;
- Vous changez de lieu d'exercice ou si vous avez plusieurs lieux d'exercice;
- Vous recommencez à travailler après une absence de plus de 30 jours. Par exemple : congé de maternité, congé de maladie, congé différé.



Si vous exercez dans plusieurs points de service (différentes adresses), vous devez inscrire tous ces lieux d'exercice, et ce, même si vous avez le même employeur.

Pour fermer un lieu d'exercice :

1. Cliquez sur « modifier » à droite du nom du lieu d'exercice que vous voulez fermer;
2. Inscrivez la date de fin qui correspond à la date de votre dernière journée de travail dans ce lieu d'exercice;
3. Cliquez sur « modifier cet emploi » en bas, à droite de la page.

Vous devez fermer votre lieu d'exercice lorsque :

- Vous cessez d'exercer dans ce lieu d'exercice;
- Vous cessez d'exercer la profession;
- Vous êtes absent pour une durée de plus de 30 jours. Par exemple : congé de maternité, congé de maladie, congé différé.



Il est important de fermer votre lieu d'exercice pour toute absence prolongée (plus de 30 jours), et ce, même si vous conservez un lien d'emploi avec ce dernier durant votre absence afin de permettre à l'Ordre de savoir si vous exercez la profession, notamment pour le programme d'inspection professionnelle.

Pour modifier vos renseignements dans le lieu d'exercice :

1. Cliquez sur « modifier » à droite du nom de votre lieu d'exercice;
2. Modifiez les renseignements de votre lieu d'exercice;
3. Cliquez sur « modifier cet emploi » en bas, à droite de la page.

Si les renseignements suivants ont changé concernant votre lieu d'exercice actuel, vous devez les modifier dans les 30 jours du changement.

- Nombre d'heures travaillées par semaine;
- Numéro de téléphone;
- Fonctions occupées;
- Déficience de la clientèle;
- Services offerts;
- Activités professionnelles;
- Âge de la clientèle.



Vous ne pouvez pas modifier le nom ou l'adresse de votre lieu d'exercice en cas de déménagement ou si l'entreprise où vous exercez a changé de nom. Par exemple : la clinique où vous exercez a changé de propriétaire et de nom ou elle a changé d'adresse. Vous devez nous transmettre les renseignements à modifier à l'adresse courriel inscription@oeq.org.